



Causse et Diège - Actualités

Bulletin d'information municipal - Edition juin 2018

RENSEIGNEMENTS

Mairie

Lundi, mardi : 14H00 à 17H00

jeudi : 11H00 à 12H00
14H00 à 17H00

Samedi : 09H00 à 12H00

Tél. 05 65 64 66 47

www.causseetdiege.fr

* * * * *

Agence postale de Loupiac

Mardi 13H30 à 17H00

Mercredi 08H30 à 12H15

Jeudi 08H30 à 12H45

Vendredi 13H30 à 17H00

Tél. 05 65 64 61 70

* * * * *

Agence postale de Gelles

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
08H30 à 12H00

Mercredi 09H00 à 12H00

« Point info Mairie »

« Bibliothèque »

ouverts aux mêmes horaires

Tél. 05 65 64 61 12

* * * * *

Déchetterie :

Lundi, jeudi - 14H00 à 18H00

Mardi, mercredi, vendredi
09H00 à 12H00 - 14H00 à 18H00

Samedi

09H00 à 12H00 – 14H00 à 17H00

* * * * *

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Allo médecin : 3690

Le mot du Maire

2018 est une année placée sous le signe de l'investissement. Investir dans notre commune, dans son école, ses infrastructures, est, vous le savez, notre priorité.

Depuis plusieurs années maintenant, le Conseil municipal s'est employé à cette tâche et des signes positifs et visibles de cette stratégie commencent à nous prouver que ces investissements portent leurs fruits.

De nouvelles installations de familles (776 habitants recensés en février), un effectif scolaire qui explose (une centaine d'élèves à la prochaine rentrée), l'installation de la société Nutergia, sont autant d'indicateurs montrant que notre commune est bien sur la voie d'un développement certain.

Vous découvrirez dans les pages de ce nouveau numéro, l'état d'avancement de nos projets.

Plusieurs travaux vont être exécutés, parmi lesquels ceux visant à améliorer la sécurité en traversée de Gelles, auxquels nous avons donné le feu vert. 3 mois seront nécessaires, du 15 juillet au 02 novembre, pour effectuer l'ensemble du chantier, y compris l'éclairage public.

C'est dans un souci de coopération et de cohésion au sein de notre équipe municipale, de l'intercommunalité du Grand Figeac et avec l'ensemble de nos partenaires, que nous parviendrons à concrétiser nos ambitions pour Causse et Diège.

Pour finir mon propos, je vous souhaite un très bel été, de bonnes vacances, de passer d'agréables moments festifs grâce à un riche calendrier d'animations, proposé par nos associations.

Serge Masbou

Le budget 2018

BUDGET 2018 COMMUNE			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Charges à caractère général	109 599,00 €	Opérations d'équipement	405 990,04 €
Charges de personnel	248 761,00 €	Remboursements emprunts	47 070,00 €
Atténuation de produits	40 700,00 €	Opérations pour le compte de tiers	21 000,00 €
Charges de gestion courante	42 650,00 €	Opérations patrimoniales	21 595,00 €
Charges financières	6 752,00 €		
Dépenses imprévues	3 000,00 €		
Virement à la section "investissement"	185 452,83 €		
Opération d'ordre de transfert entre sections	9 552,00 €		
TOTAL	646 466,83 €	TOTAL	495 655,04 €
RECETTES		RECETTES	
Produits des services du domaine et vente	95 800,00 €	Subventions d'investissement	72 055,00 €
Impôts et taxes	173 811,00 €	Dotations diverses	47 822,00 €
Dotations et participations	212 348,00 €	Excédent de fonds capitalisés	100 000,00 €
Autres produits de gestion courante	141 700,00 €	Produits des cessions d'immobilisations	2 200,00 €
Produits exceptionnels	2 200,00 €	Opérations pour le compte de tiers	21 000,00 €
Solde d'exécution reporté	20 607,83 €	Virement de la section de fonctionnement	185 452,83 €
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 554,00 €
		Opérations patrimoniales	21 595,00 €
		Solde d'exécution reporté	35 976,21 €
TOTAL	646 466,83 €	TOTAL	495 655,04 €

DESIGNATION	Taux communal		Taux moyen départemental	Taux moyen national
	2017	2018		
Taxe d'habitation	9,13	9,13	19,6	24,47
Taxe foncière bâtie	16,23	16,23	21,01	21
Taxe foncière non bâtie	79,04	79,04	85,21	49,46

Total du produit attendu : **163 811 €**

Etat-civil



02 naissances ont été enregistrées dans la commune en 2017, 03 mariages ont été célébrés et 09 décès sont à déplorer.

Recensement de la population

Il a été effectué du 18 janvier au 17 février 2018. La commune a augmenté en nombre d'habitants, par rapport au recensement de 2013, et compte actuellement 776 habitants.

RECENSEMENT MILITAIRE

Il est rappelé que les jeunes, lorsqu'ils atteignent l'âge de 16 ans, doivent se faire recenser en mairie dans les meilleurs délais.

Listes électorales

573 électeurs (298 femmes – 275 hommes) sont inscrits sur la liste électorale. Afin de pouvoir voter localement aux prochains scrutins, l'inscription doit être faite en mairie avant le 31 décembre. La personne doit être domiciliée sur la commune, ou y être contribuable depuis plus de 5 ans.

Trésor public

La Trésorerie de Capdenac est fermée depuis le 01^{er} janvier 2018. Il convient donc de s'adresser maintenant :

- Au **Service des impôts des particuliers** du centre des finances publiques - Rue Émile Borel – 12200 - **Villefranche-de-Rouergue** - Tél. **05 65 65 20 00**
- Au **Service des impôts des particuliers** du centre des finances publiques - 58, Avenue Philibert Delprat – 46100 – **Figeac** – Tél. **05 65 50 70 09** (uniquement pour les frais concernant l'école et l'assainissement).

Cartes d'identité

Depuis le 07 mars 2017, les demandes de carte d'identité **ne sont plus traitées en mairie de Causse et Diège à Loupiac.**

Les demandeurs doivent dorénavant s'adresser à la mairie de Capdenac-Gare.

Il est possible d'établir une pré-demande en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>

Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « *Pré-demande CNI* » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).

Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

Conservez le numéro de votre Pré-demande : il est indispensable à la mairie.

Personnel communal

La cérémonie des vœux au personnel communal en décembre 2017 a revêtu un caractère un peu particulier.

Monique et Robert Fizes récemment admis à la retraite, ainsi que **Michel Pipy** qui le fut par la suite, ont été vivement remerciés par Monsieur le Maire pour tout le travail accompli sur la commune, lors d'un apéritif convivial.

Michel Pipy assure encore quelques heures mensuelles, pour aider Clément Costes pour certains travaux difficilement réalisables seul.

Accessibilité Mairie



Dans le cadre de la loi sur l'aménagement de l'accès des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, l'accès au secrétariat de la Mairie et à l'agence postale sera prochainement modifié.

Il ne se fera plus par la porte donnant sur la départementale 922 qui passe devant la mairie, mais sur l'arrière du bâtiment pour l'ensemble des usagers des différents services communaux.

En effet le **décret 2014-1326 du 05-11-2014** stipule que « **les conditions d'accès doivent être les mêmes pour tout le monde ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente** ».

Il a été décidé que tout le monde utiliserait la même entrée, située à l'arrière du bâtiment ; une aire de stationnement pour handicapé y a été matérialisée.

Une plateforme élévatrice permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite et/ou en fauteuil roulant, a été installée dans l'entrée et l'escalier a été modifié. La plateforme élévatrice est à commande électrique, avec une batterie en cas de coupure de courant.

Les différents bâtiments communaux ont été contrôlés ; quelques aménagements restent à effectuer (installation d'un lavabo spécial à la salle socioculturelle à Loupiac).

Des dérogations ont été validées par les services départementaux pour certaines églises de la commune, où l'obligation d'aménager n'est pas indispensable (Cassanus et chapelle St-Loup).

Équipement

Pour une manutention plus facile du matériel (notamment de la tondeuse à gazon), la commune a fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire avec remorque.

Le véhicule qui servait au ramassage scolaire, devenu sans utilité, a été repris. De nombreux déplacements avec le camion sont ainsi évités.

Voirie

Il est procédé chaque année à des travaux de remise en état de la voirie communale.

En 2017, ce sont plus de 600 mètres de voirie qui ont été réalisés à St Loup. Sur la voie qui descend à la vallée de la Diège, c'est à partir de l'embranchement de la voie allant à la chapelle St-Loup jusqu'à la limite de la commune, que les travaux ont été réalisés.

Ils ont consisté entre-autres, à une reprise des niveaux de chaussée au niveau de la source, à la réalisation d'une poutre de rive pour renforcer la chaussée et à une modification des fossés pour élargir la voirie. Le coût de cette opération est de **30 750 €**, pris en charge par le Grand Figéac, moyennant une participation de la commune.

Autre remise en état effectuée : Gallinières pour un montant de **5 041 €**

Cimetière de Saint-Loup

Les travaux ont commencé courant juin.

Conformément au projet, l'escalier est en cours de restauration et sera prolongé jusqu'à la partie supérieure. Une plateforme sera réalisée, pour y permettre le dépôt du cercueil lors des cérémonies. Des allées perpendiculaires permettront l'accès aux divers emplacements et un jardin du souvenir sera implanté en haut et à droite.

Traverse de Gelles

La préparation des travaux de la traverse de Gelles devrait commencer courant juillet, avec un démarrage effectif début septembre, pour finir avant la fin de l'année.

Parallèlement aux travaux de voirie, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que l'éclairage public seront réalisés. La mise en place de feux alternat intelligents sera effectuée.

La conduite d'eau relativement vétuste sera remplacée.

Piscine



Piscine de CAUSSE-et-DIÈGE
GELLES
05.65.63.88.86

[\[Localisation\]](#)

Horaires d'ouverture

Du 2 au 6 juillet 2018 ENTRÉE GRATUITE (*) (*) pour le public	de 16h à 18h45
DU 2 JUILLET AU 6 JUILLET 2018 INCLUS	
Du lundi au samedi : Mercredi 4 juillet ouverture de 15h à 18h45.	Scolaires de 9h30 à 15h30 Public de 16h à 18h45
DU 7 JUILLET AU 31 AOÛT 2018 INCLUS	
Du lundi au samedi :	de 13h à 18h45
Dimanche :	de 14h à 18h45

Tarifs

	ADULTES (à partir de 16 ans)	ENFANTS (+ 6 ans)
Unité	2,50 €	1,50 €
Carnet 10 entrées	23,00 €	13,00 €

GRATUIT

Gratuité pour les moins de 7 ans accompagnés d'un adulte dans l'eau et hors de l'eau

Transport à la demande du Grand Figeac

05 65 50 13 64 / 06 84 76 73 96
(M.Boutonnet)

Débroussaillage des chemins

Le débroussaillage des chemins a été réalisé fin mai.

Le passage de printemps se fait uniquement horizontalement, à l'exception des endroits où la visibilité est réduite (carrefour ou courbe serrée). Dans ce cas, il est procédé à une coupe horizontale et verticale, dans les conditions du passage effectué avant l'hiver.

Monument aux morts



Le 18 mars 2018 à Loupiac, lors de la cérémonie de commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie, une plaque en hommage aux combattants disparus d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, a été dévoilée.

Robert Barthémy, Président départemental de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie), **Marcel Espeillac**, Président de la section de Capdenac et tous les membres de la

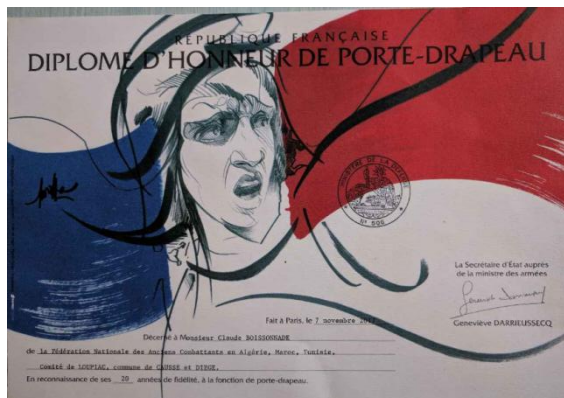
FNACA, se sont retrouvés autour du monument, entourés par les porte-drapeaux. C'est depuis le 19 mars 2012 (date des accords d'Évian), que l'on commémore en France, la fin des hostilités avec l'Algérie.

La même plaque a été apposée aux monuments aux morts de Salvagnac et de Cassanus.

Les Conseillers départementaux, le Conseil municipal et quelques habitants étaient également présents.

Un vin d'honneur, servi à la salle des associations à Loupiac, a clôturé cette cérémonie, au cours duquel quelques personnes ont pris la parole pour expliquer leurs démarches et leur combat pour perpétuer le souvenir et obtenir cette commémoration.

Distinction



Le 07 novembre 2017, **Claude Boissonade** de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, habitant de Loupiac, a reçu le diplôme d'honneur de porte-drapeau, en reconnaissance de 20 années de fidélité à la fonction de porte-drapeau



Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral n° 2000-02427 du 11 décembre 2000, « portant réglementation des bruits de voisinage » et émis par la préfète de l'Aveyron, précise ce qui suit, concernant les propriétés privées :

Article 13 :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles du voisinage, et ceci de jour comme de nuit.

Article 14 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 08H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- Les samedis : de 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés : de 10H00 à 12H00

Incidivités



Des **dépôts sauvages** ont été constatés ; il est rappelé que ces dépôts sont interdits tant sur le domaine public, que sur le domaine privé.

Ces agissements sont condamnables et réprimés par l'**article R635-8 du Code pénal** (amende de 1500 € au plus, qui peut être portée à 3 000 € en cas de récidive).

Une déchetterie sur le site de « La Malette », située entre Gelles et Capdenac-Gare sur la D35, accepte tous les déchets, hormis ceux hautement toxiques (amiante par ex.) ; elle est gratuite pour les habitants de Causse et Diège. C'est donc à la déchetterie et non dans la nature qu'il convient d'évacuer les déchets montrés plus haut ... pour éviter toute verbalisation.

Téléthon 2017



Les bénéfices des manifestations organisées ont permis de reverser **900 €** à l'AFM (Association Française contre les Myopathies).

CCAS

La participation au repas annuel étant de moins en moins importante, le CCAS a décidé d'organiser un goûter le 09 décembre 2017.

50 aînés étaient présents pour partager ce moment convivial.

Le rôle principal du CCAS est d'être à l'écoute des personnes en difficultés. Il faut avant tout connaître leurs besoins, afin de les accompagner dans leurs démarches.

En cas de nécessité, contacter la mairie au **05 65 64 66 47**. Dès que la personne aura accepté l'intervention du CCAS, ses demandes pourront être étudiées en toute confidentialité.



Bulletin d'information municipale - Edition juin 2018

De l'écoleà La Marelle

ECOLE PUBLIQUE

Tél : 05 65 64 66 01

Classe maternelle jusqu'au CM2

Directrice et enseignante :

Coralie DELMAS

Enseignantes :

**Corine Sanz, Sandrine Massip,
Céline Testas**

Horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
09H00 à 12H00 et 13H30 à 16H30

LA MARELLE

Accueil du matin

07H30 à 08H50

Accueil du soir

16H30 à 18H30

Espace petite enfance

08h45 à 11h45 – 13h30 à 16H30

L'arrivée du matin se fait de 08H45
à 09H30



La rentrée 2017/2018 a connu plusieurs changements, face auxquels les élèves, les enseignants, les parents et la municipalité, ont du s'organiser et s'adapter.

Retour à la semaine scolaire de 4 jours :

En juin 2017, le décret Blanquer a donné la possibilité aux enseignants d'école maternelle et primaire, de réorganiser la semaine scolaire sur 4 jours. Ce choix a été entériné au Conseil d'école, validé par le Conseil municipal et l'Inspection académique.

Suppression des temps d'activités péri éducatives et de l'ALSH les mercredis après-midi :

En raison du retour à la semaine de 4 jours, les activités péri éducatives ont été supprimées. Après enquête auprès des familles, il s'est avéré que la fréquentation de l'accueil de loisirs ne serait plus suffisante pour satisfaire aux exigences légales des accueils de mineurs (tant au niveau Jeunesse et

Sport que CAF). Dès l'annonce du retour à la semaine de 4 jours, la plupart des parents avaient déjà pris leurs dispositions pour la garde de leurs enfants.

Regroupement pédagogique avec Naussac :

Ce regroupement, concentré sur l'école de Causse et Diège, a permis l'intégration de 13 enfants de Naussac (École + La Marelle). L'année scolaire 2018/2019 accueillera 19 enfants de Naussac. La politique éducative entreprise par la commune est le reflet d'une évolution sociétale et d'un besoin territorial. La décision prise par les 2 municipalités, ne peut être que positive.

Attribution d'un demi-poste supplémentaire :

Avec un effectif en croissance constante et l'arrivée des enfants de Naussac, l'Éducation nationale a attribué un demi-poste en plus. Il y a donc maintenant 4 postes à temps plein pour 4 classes

- 1 en classe maternelle PS2 – MS avec **Corine Sanz**, enseignante
- 1 en classe primaire maternelle GS – CP avec **Coralie Delmas**, enseignante et directrice
- 1 en classe primaire CE1 – CE2 avec **Sandrine Massip**, enseignante
- 1 en classe primaire CM1 – CM2 avec **Céline Testas**, enseignante

Une ATSEM à temps complet :

Claire Joubert, ATSEM, est présente cette année toute la journée aux côtés de **Corine Sanz**, cette classe étant la plus chargée en effectif. **Pascale Versaux** est quant à elle, toujours présente auprès de **Coralie Delmas**.

La réorganisation des classes :

En prenant en compte la surface des classes, les effectifs et les équipements adaptés aux enfants, la Municipalité et les enseignantes ont réorganisé la plupart des classes. Les changements ont nécessité un gros travail de main d'œuvre pour déménager et réaménager les espaces en conséquence. Les enseignantes se sont réparties du mobilier, des jeux et des livres scolaires de l'école de Bez (revenant à Naussac suite à la dissolution du RPI Naussac - Salles-Courbatiers).

La petite enfance :

6 enfants à partir de 2 ans sont accueillis par **Claire Beaugendre** (animatrice diplômée BAFD) ; ce service est toujours gratuit. La Municipalité se réjouit de cette initiative depuis 3 ans, car les parents n'hésitent pas à inscrire leurs enfants dans cette structure. Ils pourront ensuite poursuivre leur scolarisation dans la même école.

13 enfants sont déjà inscrits pour la rentrée 2018/2019



Budget 2017 - Ecole et La Marelle

Fonctionnement 2017	Ecole	Petite enfance	Accueil matin-soir	Cantine	Total
Dépenses	69 377 €	18 357 €	19 109 €	65 208 €	172 051 €
Recettes	351 €		8 161 €	30 747 €	39 259 €

Les 351 € de recettes représentent les aides versées par l'État pour assurer un service minimum d'accueil en cas de grève dans l'Éducation nationale.

Dans le montant total des recettes, n'est pas comprise la participation financière de Naussac.

Cette participation de 14 238 € pour l'année 2017/2018 se décompose ainsi :

- 70 % du net des charges au prorata du nombre d'habitants
- 30 % du net des recettes au prorata du nombre d'enfants.

La commission du RPI se réunit pour voter le budget et valider les décisions.

Ramassage scolaire

Depuis la rentrée, 2 transporteurs ayant répondu à l'appel d'offres du Conseil régional assurent ce service : 1 sur Loupiac et l'autre sur Naussac, le Teil et Salvagnac.

La Municipalité redemande aux parents de **ne pas stationner** sur la voie communale derrière l'école, afin d'éviter les embouteillages avec l'arrêt des bus.

Cantine scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2018, **Nathalie Rigal** assure la restauration collective. La cuisine est préparée sur place tous les jours pour une centaine de couverts. **Martine Loubéjac** s'occupe de la mise en place, du lavage des tables et du service, tout en secondant Nathalie Rigal si nécessaire. **Claire Joubert, Claire Beaugendre, Céline Andrieu et Véronique Soulié**, déjà employées par la municipalité (pour la plupart), assurent le service à la cantine et le transfert des enfants entre l'école et la cantine. La surveillance dans la cour, en raison des 2 services semi-alternés, est également faite par ce même personnel.

Céline Pipy assure tous les jours le ménage à la cantine et à l'école.

Jeux de cour



Un nouveau jeu d'escalade pour les plus grands a été financé par l'APE. La Municipalité a procédé à son implantation sur une aire spécialement aménagée par le personnel communal.

La Municipalité a acheté 4 vélos cette année.

Voyage scolaire

Les primaires seront en classe de cirque et nature au domaine de Laurière, du 11 au 15 juin 2018. La classe de CP y participera, mais seulement du 11 au 13 juin. Le Conseil municipal accorde une subvention de 50 € par enfant pour les primaires et de 30 € par enfant pour les CP et GS. Le projet d'école cette année, était également en rapport avec le cirque.

Travaux

Dès la fin de cette année scolaire, la Municipalité va entreprendre des travaux de restructuration dans la classe de Coralie Delmas. Avec un effectif croissant, cet espace s'avère maintenant trop petit. Les cloisons des 2 réserves actuelles seront démolies, le point d'eau sera maintenu, une réserve extérieure sera implantée pour stocker le matériel de sport et autres.

La Municipalité souhaite une bonne rentrée 2018 à tous les enfants et au personnel.

Bibliothèque

De plus en plus de lecteurs viennent à la bibliothèque régulièrement. **Céline Andrieu**, bibliothécaire, accueille depuis la rentrée 2017/2018, les élèves et la petite enfance sur deux après-midi par semaine en période scolaire. Les groupes sont encore très importants cette année. Les animations proposées sont de qualité, en dépit de l'exiguïté du local.

Céline Andrieu suit régulièrement des formations, prises en charge par la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) ; elle a participé dernièrement à une formation « Excel ».

La Municipalité a alloué en 2018 un budget de 3 000 € pour l'achat de livres. Elle remercie par ailleurs les nombreux donateurs.

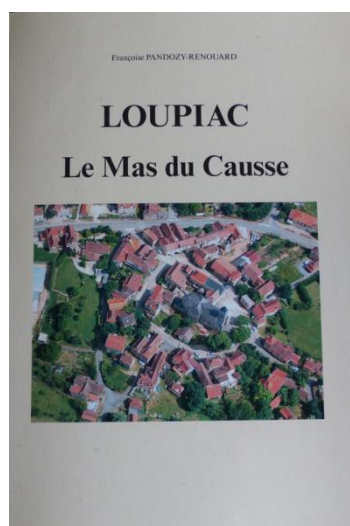
Deux rayonnages supplémentaires seront prochainement installés, pour une meilleure présentation des ouvrages.

Un ordinateur connecté au réseau Internet, est mis gracieusement à la disposition des personnes qui en font la demande.

Les élèves de CE1 et CE2 ont exposé des « monstres » à la bibliothèque.



Ces « figurines » ont été fabriquées en classe. Cette exposition a peut-être interloqué des personnes ; les enfants quant à eux, ont été ravis de montrer leurs réalisations.



Le 21 février 2018, Madame **Françoise Pandozy-Renouard** a présenté à la bibliothèque sa 1^{ère} monographie sur sa paroisse natale et son village du Mas-du-Causse. On pouvait y découvrir la généalogie des seigneurs de ces lieux sur plusieurs panneaux. La Municipalité avait convié la population à cette présentation et a offert un vin d'honneur.



Associations

ASSOCIATION	PRESIDENT	ADRESSE	TELEPHONE
Anciens Combattants	YVES Robert	ASPLOS	05 65 64 63 07
Art et Nature	DELSOL Roland	SALVAGNAC	05 65 64 63 78
Autour du Préau	FAVRE Yves	CAUSSE ET DIEGE	05 65 63 00 83
Ballon Libre	LEGENDRE Patrick	LE MAS DU CAUSSE	05 65 64 63 50
Budokai Indépendant Aveyronnais	TRICARD-SOULIER Véronique	LOUPIAC	06 82 48 59 37
Chasse Gelles	BOUISSAC René	NAUSSAC	06 35 39 38 09
Chasse Loupiac	PIPY Michel	LOUPIAC	06 26 78 56 17
Comité des Fêtes de Gelles	GRES Lucas BALAT Florian	GELLES	06 18 13 85 30
Comité des Fêtes de Loupiac	CARSAC Jérôme	LOUPIAC	05 65 64 12 98 06 82 21 13 38
Comité des fêtes de Prix	POURCEL Gérard	SERIGNAC	06 86 47 96 30
Comité des Fêtes de St-Loup	CARRIERE Lilian	MARIEU	06 25 47 49 24
Eau Vive	CARRIERE Frédéric	MARIEU	06 10 38 36 86
Foyer Rural	YVES Robert	ASPLOS	05 65 64 63 07
Garage solidaire Quercy-Rouergue	JOUAN Fabien	VILLENEUVE SERIGNAC	06 36 91 74 18 05 65 64 66 06
Inter Comité	POMIE René	SERIGNAC	05 65 64 60 66
La Fanny gelloise	CAPLIEZ Jean-Marie	GELLES	05 65 81 65 76
Parents d'Élèves	FILHOL Nicolas	LOUPIAC	06 82 18 66 03
Passion Moto Verte	FAURE Stéphane	FOISSAC	06 81 55 97 13
Renouveau de la chapelle St Loup	CARRIERE Lilian	MARIEU	06 25 47 49 24
Trait d'Union	CARSAC Jérôme	LOUPIAC	05 65 64 12 98
Un Soleil Pour Tous	DEBRAY Michel	GARNOU	05 65 64 60 51
ZOODO - Burkina Faso	BRUEL Jean-Marc	ASPLOS	05 65 64 64 28

Relais du Plateau	COUSY Marie-Thérèse	BARSAGOL	05 65 64 60 65
-------------------	---------------------	----------	----------------

Location des salles communales

La location des salles communales ne pourra être effective que si les formalités administratives ci-dessous mentionnées, ont été remplies **3 semaines avant la date de réservation.**

Formalités à remplir:

- Fournir une attestation d'assurance, stipulant que votre compagnie couvre l'évènement projeté, dans la salle communale concernée.
- Fournir un chèque de caution du montant correspondant à la salle souhaitée.

	TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES		
Salle concernée	Loupiac (grande salle)	Loupiac (petite salle)	Gelles
Habitants de la commune	150,00 €	100,00 €	/
Associations de la commune	40,00 €	20,00 €	30,00 €
Extérieurs	300,00 €	200,00 €	/
Caution	600,00 €	400,00 €	500,00 €
Nettoyage (option)	60,00 €	30,00 €	40,00 €

Depuis le 15-01-2016 et conformément à la délibération adoptée par le Conseil municipal, la location de la salle polyvalente à Gelles n'est accordée que sur dérogation exceptionnelle du Maire.

La Municipalité dispose d'une laveuse pour le nettoyage des salles communales. Ce service est réalisé par un employé municipal si l'option est demandée (voir tarif ci-dessus).

Le balayage de la salle et le nettoyage des sanitaires, restent dans tous les cas à la charge du locataire.

Un état des lieux et des abords sera effectué avec un responsable, lors de la prise en compte de la salle et à sa restitution.

Les organisateurs de manifestations sont invités à veiller à ce que 2 manifestations publiques ne soient pas planifiées le même jour sur le territoire communal. La fréquentation ne peut alors que s'en trouver négativement impactée pour les 2 évènements.

Festivités communales

Dates	Manifestations	Lieux	Organisateurs
07/01/2018	Cérémonie des vœux	Loupiac	Municipalité
21/01/2018	Quine du relais du plateau	Loupiac	Paroisse
04/02/2018	Quine du Garage solidaire	Loupiac	Garage solidaire Quercy-Rouergue
10/02/2018	Tartiflette	Loupiac	APE
04/03/2018	Gratounade	Gelles	Foyer rural
11/03/2018	Randonnée Peyrusse le Roc depuis Loupiac	Circuit	Comité des fêtes de Loupiac
18/03/2018	Repas des chasseurs (Gelles - Livinhac le bas)	Loupiac	Association des chasseurs de Gelles & Livinhac le bas
18/03/2018	Cérémonie anciens combattants	Cassanus	Anciens combattants
01 - 02/04/2018	Rallye "Terre des Causses"	Territoire communal	Ecurie Uxello Capdenac
09/04/2018	Repas des chasseurs (Loupiac)	Loupiac	Association des chasseurs de Loupiac
22/04/2018	9ème Rando-tripoux	Territoire communal	Comité des fêtes de Loupiac
13/05/2018	Floralies - Vide grenier	Gelles	APE
02/06/2018	Concert de chorales	Loupiac	Association un soleil pour tous
24/06/2018	Fête de la musique	Territoire communal	Municipalité et associations locales
01/07/2018	Kermesse de l'école	Gelles	APE
07-08/07/2018	Fête de Loupiac	Loupiac	Comité des fêtes de Loupiac
17-18/08/2018	Fête de Gelles	Gelles	Comité des fêtes de Gelles
22/09/2018	Rando-moto	Loupiac	Association Passion Moto Verte
28/10/2018	Repas stockfish	Gelles	Foyer rural
24-25/11/2018	Fête votive de Loupiac	Loupiac	Comité des fêtes de Loupiac
08/12/2018	Téléthon	Territoire communal	Municipalité et associations locales

Artisans et commerçants

ACTIVITE	NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Apiculture	GARRIGUES Geneviève	Gelles 12700 - CAUSSE ET DIEGE	05 65 47 66 28
Bar	AGRECH Jean	Loupiac 12700 CAUSSE ET DIEGE	
Charpente Menuiserie	LACROIX Vincent	Cassanus 12700 - CAUSSE ET DIEGE	05 65 64 68 05
Charpente Menuiserie	SARL SCHRALL	Loupiac 12700 - CAUSSE ET DIEGE	05 65 64 60 70
Charpente Menuiserie	Menuiserie du Causse	Gelles 12700 - CAUSSE ET DIEGE	05 65 43 18 24
Immobilier	« ICI & LA »	Cassanus 12700 – CAUSSE ET DIEGE	05 61 25 21 33
Maçonnerie	CODIS René	Salvagnac - St Loup 12700 - CAUSSE ET DIEGE	05 65 64 60 18
Négoce de noix	AYMERIC Guy	Loupiac 12700 - CAUSSE ET DIEGE	05 65 43 11 07
Peinture Revêtement	PRUVOST René	Gelles 12700 - CAUSSE ET DIEGE	05 65 64 65 42
Traiteur	BELLE RIVE	La Madeleine – Loupiac 12700 - CAUSSE ET DIEGE	06 65 64 62 14
Transporteur	Ets HEQUE Bernard	Loupiac 12700 - CAUSSE ET DIEGE	05 65 64 61 10

Assistantes maternelles

ACTIVITE	NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Garde enfants à domicile	FAU Marie-Emmanuelle	Le Mas de Cascabel 12700 - CAUSSE ET DIEGE	05 65 64 67 09 06 83 55 38 79
Garde enfants à domicile	MAYEUX Myriam	Capelle 12700 - CAUSSE ET DIEGE	05 65 64 53 61 06 14 51 38 17

Hébergement locatif

NOM	ADRESSE	WEB	TELEPHONE
Hôtel *** - Restaurant - Gîte Le Mûrier de Viels	Viels 12700 - CAUSSE ET DIEGE	http://www.le-murier.com mail@le-murier.com	05 65 80 89 82 06 64 50 00 06
Maison de vacances **** Le Cap del mas	Le Mas du Causse 12700 - CAUSSE ET DIEGE	http://www.lecapdelmas.com gitecapdelmas@gmail.com	06 81 44 15 49
Gîtes *** - chambres d'hôtes Salle évènementielle Le Domaine de l'Asenon	Le Ségala - Loupiac 12700 - CAUSSE ET DIEGE	http://www.domainedelasenon.com contact@domainedelasenon.com	06 46 10 54 72
Gîte *** - chambres d'hôtes Le Mas de Cascabel	Le Mas de Cascabel 12700 - CAUSSE ET DIEGE	http://www.mas-de-cascabel.com contact@mas-de-cascabel.com	05 65 63 30 26 06 78 98 07 93
Gîte *** Le Moulin de la Frégette	Pont de La Madeleine 12700 - CAUSSE ET DIEGE	http://frisonaymeric.wixsite.com/lemoulindefregette lemoulindefregette@gmail.com	06 80 37 38 59
Gîte La Grezie	Le Mas du Causse 12700 - CAUSSE ET DIEGE	https://goo.gl/kfHrYn patrick.legendre@free.fr	05 65 64 63 50
Gîte Thierry Jalran	Le Garric - 12700 CAUSSE ET DIEGE	http://goo.gl/w7QbZF gitegarric@laposte.net	05 65 64 65 00 06 26 28 96 57

Environnement

NE BRÛLONS PLUS

nos déchets verts à l'air libre !

A QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités locales ...

QU'EST CE QU'UN DECHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source: ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées ...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension. La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

QUELLES EXCEPTIONS A CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier:

- les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires
- l'écobuage (principalement en zones de montagne ou accidentées)
- le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers)
- les brûlages dans le cadre de gestion forestière
- en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt. (art 134-6 du code Forestier)

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un « Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de **paillage** des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** déchets de jardin, épiluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

1 JARDIN
1 COMPOSTEUR

COMMANDEZ ICI
VOTRE COMPOSTEUR

PARTICIPATION :
20€

CONDITIONS D'ACQUISITION :
AVOIR UNE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE DU SYDED.
PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU TRÉSOR PUBLIC.
LIVRAISON EN DÉCHETTERIE, DÉLAI MAXIMAL 4 SEMAINES.

SYDED **TERRE'OSÉ** **RÉDUISONS NOS DÉCHETS**
LE LOT GARANTI

Modalité d'acquisition pour les particuliers

- Renseignez le bon de commande (disponible en mairie)
- Envoyez-le accompagné d'un chèque de 20€ à l'ordre du **Trésor public**, à l'adresse suivante :
SYDED du Lot – Commande composteur – Les Matalines - 46150 – CATUS
Le kit sera alors livré à la déchetterie la plus proche de chez vous.

Vous ne pouvez acquérir qu'un seul composteur par foyer (offre subventionnée)

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plateformes de compostage ou unités de méthanisation de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 48 000 décès prématurés par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de 2800 en Occitanie. (Source: Santé publique France, 2016)

Le brûlage 50 kg de déchets verts produit autant de particules que :

- 13 000 Km parcourus par un véhicule diesel récent
- 14 000 km parcourus par un véhicule essence récent
- 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante
- 3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert. (Source: selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRULAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'incendie et de Secours (SOIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire). En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée (art. 131-13 du code pénal)

Assainissement collectif de Loupiac

Il est rappelé que le nettoyage des tabourets de raccordement aux eaux usées, situés sur le domaine public et généralement proches de l'immeuble ou habitation raccordé (petite plaque d'environ 40 cm de côté sur laquelle apparaît le signe EU), est à la charge des propriétaires.

Site Internet communal

La commune de Causse et Diège dispose depuis le 28 janvier 2015, de son propre site Internet sur lequel vous pouvez trouver de nombreuses informations indispensables au niveau local.

Ce site est régulièrement mis à jour et toute information urgente y est rapidement diffusée (fermetures Mairie, Poste ...)

<http://www.causseetdiege.fr>



Boite à idées - Suggestions



Vous avez des idées, des suggestions à faire, se rapportant à la commune, à la vie communale, à la rédaction de ce bulletin et susceptibles d'intéresser l'ensemble des citoyens !

Utilisez les moyens mis à votre disposition pour faire connaître vos propositions :

- Courriel de la Mairie : mairie.loupiac.causseetdiege@wanadoo.fr
- Courriel des membres du Conseil municipal : conseil.cd@orange.fr